



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 décembre 2020 — N° 153

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jules Malchelosse pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Georges Massicotte, ex-député de l'Assemblée nationale.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Lanctôt pour ses 50 années d'engagement au sein du monde choral.

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de soutien en santé mentale de la circonscription de Châteauguay.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lynn Vaillancourt, fondatrice de l'École de danse PRELV inc.

9 décembre 2020

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin d'encourager les propriétaires de restaurants et de bars situés en zone orange.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le courage et le combat contre le cancer de M. Romain Giguère.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Fondation d'aide à l'athlète carougeois.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le travail des intervenants des ressources d'aide pour victimes de violence conjugale.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

9 décembre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 79 Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **660** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 79.

Mme Nichols (Vaudreuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 695 Loi visant à fixer une norme pour la concentration maximale de manganèse dans l'eau potable

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 décembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **661** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 695.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 2187-20201209)

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le plan stratégique 2020-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

(Dépôt n° 2188-20201209)

Puis, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il dépose :

Les états financiers du Fonds vert, pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ;

(Dépôt n° 2189-20201209)

Les états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(Dépôt n° 2190-20201209)

9 décembre 2020

Enfin, au nom de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, il dépose :

Les états financiers du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

(Dépôt n° 2191-20201209)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 4, 5, 10, 11, 12, 24, 25 et 26 novembre ainsi que les 1^{er}, 2, 3, 7 et 8 décembre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2192-20201209)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2, 3 et 8 décembre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2193-20201209)

Dépôts de pétitions

M. Lefebvre (Arthabaska), au nom de M. Lemay (Masson), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 036 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renforcement des mesures visant le respect des consignes sanitaires lors de manifestations ou de rassemblements dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

(Dépôt n° 2194-20201209)

9 décembre 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

Conformément à l'article 103 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, l'Assemblée tient le vote sur le rapport d'enquête du 6 décembre 2020 de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne.

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **662** en annexe)

Pour : **48** Contre : **72** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Lecours (Les Plaines), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les compagnies en technologies de l'information œuvrant dans les domaines pornographiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les personnes qui reçoivent des traitements contre le cancer vivent des moments difficiles et que le support moral de leurs proches est essentiel;

QU'elle souligne que plusieurs de ces traitements causent des effets secondaires importants, notamment la fatigue, l'anxiété et la détresse psychologique;

QU'elle réitère l'importance des mesures sanitaires dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, tout en rappelant l'importance de proposer des traitements empreints d'humanité et de compassion aux personnes malades;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour permettre la présence d'un proche aidant tout en s'assurant de protéger les patients face à un risque additionnel de contamination lors de leurs traitements contre le cancer.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **663** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2020

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa confiance envers l'expertise et la compétence de la commissaire à l'éthique, Me Ariane Mignolet, et de toute son équipe pour l'interprétation et l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;

QU'elle rappelle que le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale a été adopté à l'unanimité le 3 décembre 2010;

QU'elle souligne l'importante décision rendue le 26 mai 2011 par la présidence confirmant le principe de convention parlementaire et le fait que, pour préserver l'équilibre démocratique lors des délibérations parlementaires, les modifications au Règlement doivent être adoptées à l'unanimité des membres de l'Assemblée;

QU'elle exige que toute modification au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale soit adoptée à l'unanimité.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 décembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **664** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée mandate la Commission de la santé et des services sociaux afin d'entendre le directeur national de la santé publique, le Dr Horacio Arruda, au sujet de la pandémie de la COVID-19 le mercredi 9 décembre 2020, de 15 heures à 18 heures;

QUE l'exposé du directeur national de la santé publique soit d'une durée maximale de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission d'une durée maximale de 2 heures 45 minutes partagées ainsi : 1 heure 22 minutes et 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 55 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 13 minutes 45 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et de 13 minutes 45 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les temps de parole dans le cadre de ce débat soient répartis ainsi :

Un bloc de vingt minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

Un bloc de vingt minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;

Un bloc de treize minutes quarante-cinq secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

Un bloc de vingt minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;

Un bloc de vingt minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

9 décembre 2020

Un bloc de treize minutes quarante-cinq secondes pour le troisième groupe d'opposition;

Un bloc de vingt minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement

Un bloc de quinze minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Un bloc de vingt-deux minutes trente secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;

QUE tout temps non utilisé soit réparti proportionnellement entre les groupes parlementaires;

QUE lors de son audition, le directeur national de la santé publique puisse être accompagné de 5 membres de son équipe;

QUE ce mandat soit prioritaire sur tout autre mandat de la commission;

QUE ce mandat ne donne lieu à aucune décision de la commission;

QUE le rapport de la commission à l'Assemblée ne soit composé que du procès-verbal de la séance;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 665 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 19 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 10, de 14 heures à 18 h 05 et le mercredi 20 janvier 2021 de 9 h 30 à 11 h 55, de 14 heures à 18 h 05 et le jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 45 et de 14 heures à 18 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
Conseil du statut de la femme
Union des producteurs agricoles
Union étudiante du Québec
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Parkinson Québec
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Mme Rachel Cox, professeur expert;
Centrale des syndicats démocratiques
Conseil du Patronat du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Centrale des syndicats du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Collectif des organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction-International
Association des entrepreneurs en construction du Québec
Syndicat québécois de la construction
Réseau de la santé publique en santé au travail

9 décembre 2020

Équipe SST, M. François Simard, président
Dr Patry, spécialiste en médecine du travail au CHUM

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **666** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 14 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 10 et de 14 heures à 18 h 05 ainsi que le vendredi 15 janvier 2021 de 9 h 30 à 11 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération de la relève agricole du Québec
Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Association étudiante de l'ITA
Équiterre
L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Centre d'expertise en gestion agricole
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
Union paysanne
La Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique
Union des producteurs agricoles du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

9 décembre 2020

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 667 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles;

9 décembre 2020

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d’entendre le directeur national de la santé publique, le Dr Horacio Arruda, au sujet de la pandémie de la COVID-19;
- la Commission des institutions, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin d’entendre les intéressés et procéder à l’étude détaillée du projet de loi d’intérêt privé n° 218, Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d’autres dispositions.

Et, du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée.

Renseignements sur les travaux de l’Assemblée

À 11 h 25, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 43.

9 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée et conformément à la motion adoptée le 20 octobre 2020, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, informe l'Assemblée que M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, ne prend pas part au vote sur le rapport d'enquête du 6 décembre 2020 de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale dont il a fait l'objet.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 47, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 55.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

9 décembre 2020

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 46, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 15 h 50.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **668** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 70 est adopté.

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route, soit adopté.

9 décembre 2020

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 24, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 28.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **669** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 décembre 2020, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 26, 27, 28, 29 et 30 août 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur l'avenir des médias d'information. Le rapport contient des observations et 20 recommandations.

Le débat est ajourné au nom de M. Lemieux (Saint-Jean).

9 décembre 2020

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne jeudi 10 décembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 décembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 660)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

9 décembre 2020

Sur la motion de Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 661)

(Identique au vote n° 660)

9 décembre 2020

Sur le rapport d'enquête du 6 décembre 2020 de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne :

(Vote n° 662)

POUR - 48

Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Mélançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

9 décembre 2020

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 663)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

9 décembre 2020

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 664)

(Identique au vote n° 663)

Sur la motion M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 665)

(Identique au vote n° 663)

Sur la motion M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 666)

(Identique au vote n° 663)

Sur la motion M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 667)

(Identique au vote n° 663)

9 décembre 2020

Sur la motion M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 668)

(Identique au vote n° 663)

Sur la motion M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 669)

(Identique au vote n° 663)
